



Garantie de caution bancaire
(Performance bond)

Réunion du 21 Mars 2005

Béatrice.havard@oseo.fr

Tel: 01.41.79.81.68

Garantie de caution bancaire

- OSEO sofaris, dans le cadre de son rapprochement avec OSEO anvar, cherche à faciliter l'accès des PME innovantes aux marchés nationaux et européens en apportant sa garantie, à hauteur de 70%, à une banque qui délivre une caution de bonne fin, à première demande, à une PME innovante, pour l'obtention d'un marché, piloté par un donneur d'ordre.
- Si la PME ne réalise pas ses obligations contractuelles, la banque paie au donneur d'ordre une indemnisation financière déterminée dans le cadre du contrat de caution. OSEO sofaris prend en charge 70% de ce montant.
- L'objectif de ce dispositif de soutien est d'inciter les établissements bancaires à accorder plus facilement leur caution à des PME innovantes, dont elles perçoivent mal le risque.
- Ce produit doit être validé sur l'année 2005 auprès d'un échantillon test d'une quinzaine de projets qui restent à sélectionner, afin de fixer les principaux paramètres du dispositif.

Diagnostic

Difficultés d'accès des PME innovantes aux grands donneurs d'ordre

- Les PME, et en particulier les JEI, sont perçues comme plus « fragiles » que les grandes entreprises :
 - Fréquemment forte dépendance vis à vis de quelques grands clients ou marchés
 - Surface financière restreinte les rendant plus vulnérables aux aléas conjoncturels
 - Fiabilité et viabilité d'autant plus difficiles à évaluer qu'elles sont jeunes et orientées vers des produits nouveaux (peu de références ou d'historiques...).
- Leur accès aux commandes des grands donneurs d'ordre est néanmoins crucial :
 - Pour leur développement et leur croissance
 - Elles détiennent souvent une capacité d'innovation complémentaire à celle des grands groupes.

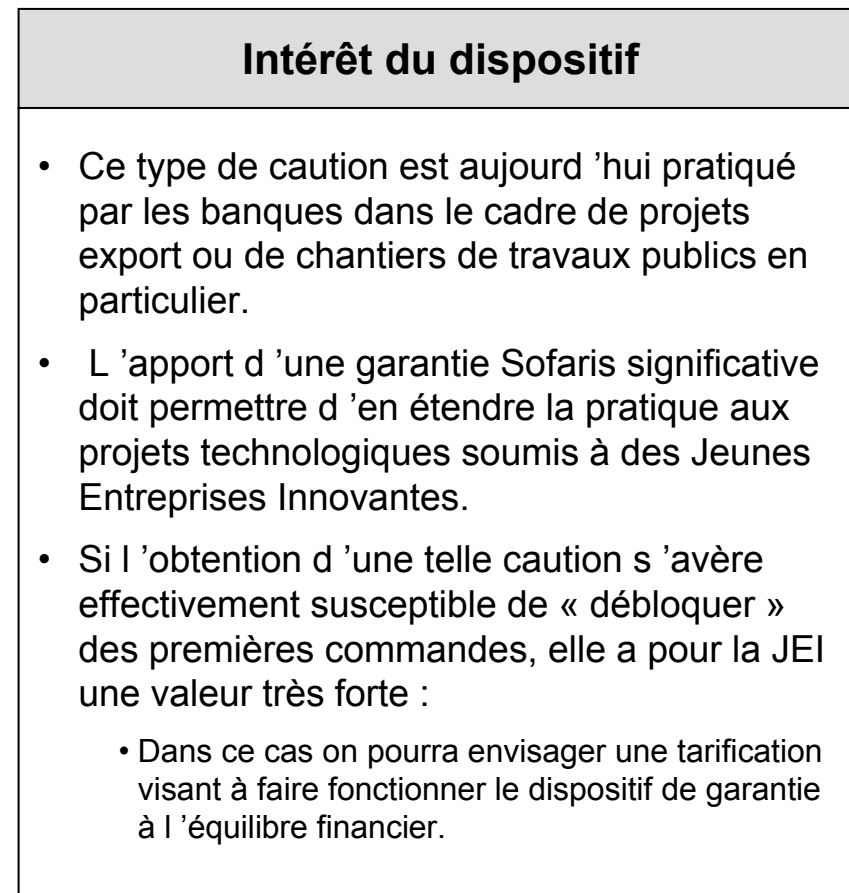
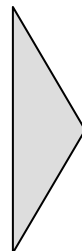
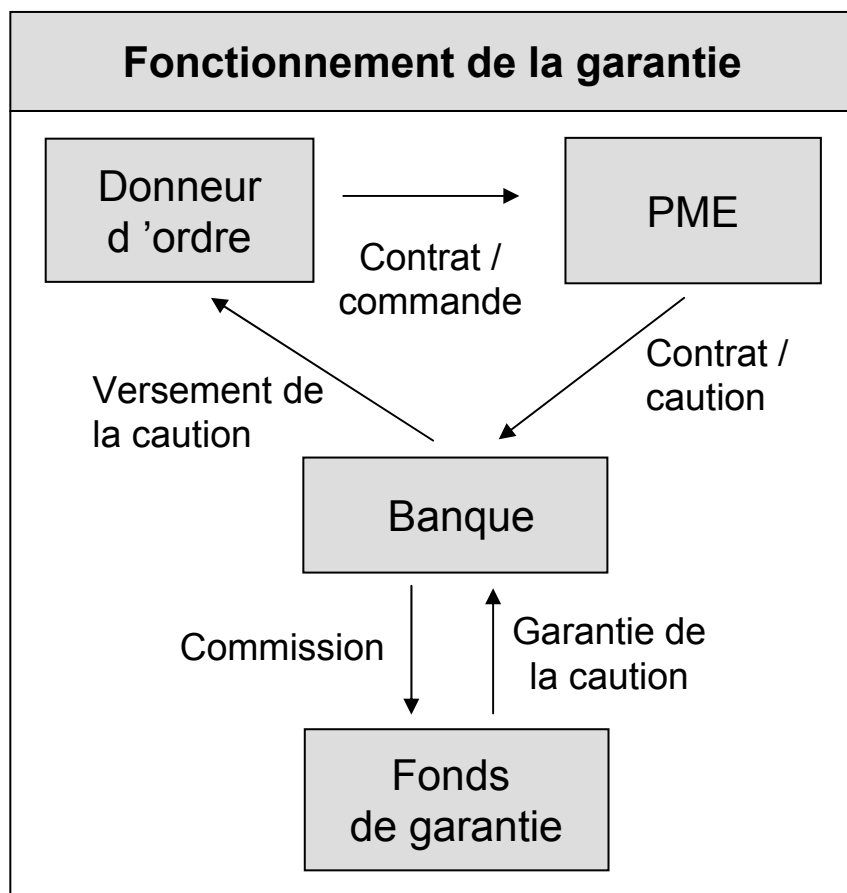
Objectif

Limiter le risque associé aux jeunes PME innovantes pour en faire des fournisseurs plus attractifs

- Deux grands risques se présentent lorsqu'un marché impliquant la mise en œuvre d'un projet innovant est confié
 - Le « risque projet » portant sur la capacité du fournisseur à mener le projet à bonne fin. Ce risque est normalement couvert par un dispositif contractuel d'indemnisations.
 - Le « risque entreprise » portant sur la capacité du fournisseur à verser les pénalités contractuelles en cas d'échec.
- L'objectif est d'inciter les banques, sur le modèle des pratiques export, à se porter caution auprès des fournisseurs PME du versement des indemnités contractuelles au donneur d'ordre.
 - En offrant une garantie financière (Sofaris) en cas d'appel de cette caution
 - En utilisant l'expertise technologique de l'ANVAR pour consolider l'étude du dossier, et en valider l'éligibilité à la garantie.

Dispositif proposé

Garantir les banques lorsqu 'elles se porteront caution - auprès des donneurs d'ordre - du versement des indemnités contractuelles en cas d 'échec du projet



Lancement du dispositif

Expérimenter pendant un à deux ans, avec un nombre d 'acteurs restreints, sur 10 à 15 projets « pilotes »

- Compte tenu de la multiplicité des acteurs impliqués (acheteurs, banque, JEI + SOFARIS / ANVAR), les principales caractéristiques opérationnelles de la caution ne pourront être calées que via l 'expérimentation sur un nombre restreint (10 à 15) de projets en 2005 avec trois ou quatre donneurs d 'ordre.
- Cette expérimentation doit permettre de réunir pour négocier, autour de cas concrets, les parties prenantes. Il s 'agit en particulier de fixer :
 - Le fonctionnement de la caution bancaire (événements déclenchant, montants couverts, tarification...)
 - Les critères d 'éligibilité à la garantie (jeunes PME innovantes, intérêt du marché « confirmé » par l 'ANVAR...)
 - Les modalités de la garantie (abondement et équilibre du fonds de garantie, quotité garantie, niveau de la commission).

Avancement

Des partenaires sont en cours d 'identification

- Sofaris doit rencontrer plusieurs donneurs d 'ordre.
- Une banque partenaire a été identifiée qui est prête à faire l 'effort d 'expérimentation.
- Des projets devront, avec l 'aide de l 'ANVAR, du Comité Richelieu, et des donneurs d 'ordres rencontrés, être sélectionnés.



Une fois les projets sélectionnés il faudra :

- Affiner par la discussion les caractéristiques du produit,
- Être prêt à octroyer la garantie et donc disposer des financement sous-jacents nécessaires.